

la victoire à maintes reprises. Je voudrais donc déposer une gerbe sur sa tombe à peine fermée, une gerbe parfumée de souvenirs de loyauté, d'amitié, de sincérité et de modestie. M. Dubois était cultivateur et, comme on l'a remarqué, il était plus que cultivateur: il était auteur, il était historien, il se dévouait à soulager les misères sociales.

Je voudrais donc présenter à sa famille, à ses amis, à ses électeurs qu'il a servis si généreusement, l'hommage de ses collègues conservateurs de la Chambre.

(Traduction)

Un dernier mot en anglais avant de reprendre mon siège. La mort de M. Dubois a profondément affligé ses collègues conservateurs. Fidèle à tous les gestes charitables, dans les grandes comme dans les petites choses, il n'y avait pas à la Chambre d'homme plus complet, plus cultivé, plus chrétien que le député de Nicolet-Yamaska, dont nous regrettons la disparition.

### COMITÉS PERMANENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent** propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Fournier (Hull), Claxton, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable J. A. MacKinnon, ministre des Mines et Ressources, l'honorable Colin Gibson, secrétaire d'État, l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: Loi de la Chambre des communes.

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. l'Orateur** dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

### CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DU GREFFIER ADJOINT ET NOMINATION DU SECOND ADJOINT AU GREFFIER

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que, durant l'intersession, M. Roy T. Graham, K.C., a résigné son poste de greffier adjoint, et que M. John T. Dun, chef de la division des comités et des bills d'intérêt privé, a été nommé second adjoint au greffier.

### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION ACCORDANT PRIORITÉ AU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE—DÉBAT SUR L'ADMISSION DE TERRE-NEUVE DANS LA CONFÉDÉRATION

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe):

Que le discours que Son Excellence le gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres soit mis à l'étude jeudi prochain et que cet article de l'ordre du jour ait la priorité sur tous les travaux, sauf la présentation, les jeudi et vendredi 27 et 28 janvier 1949, des projets de loi, ainsi que des avis de motions inscrits au nom du Gouvernement.

J'avais l'intention de proposer en même temps un article de l'ordre du jour au sujet des travaux de la Chambre la semaine prochaine, mais quelques honorables députés m'ont dit que pareille mesure ne leur paraissait pas encore la meilleure, qu'il pourrait y avoir débat au sujet d'une motion de ce genre et qu'il leur conviendrait mieux que le débat n'ait pas lieu avant vendredi. Ainsi, au lieu d'intégrer cette proposition avec la motion dont je saisis maintenant la Chambre, je donne simplement avis d'une motion devant être soumise vendredi au sujet de la procédure à suivre la semaine prochaine et les jours suivants.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puisque cette motion ne revêt pas la forme ordinaire, il serait utile, à mon avis, que le premier ministre (M. St-Laurent) nous en explique la portée et nous dise quel programme il entend suivre demain en vertu de cette motion.

**Le très hon. M. St-Laurent:** La motion ne revêt pas la forme habituelle en ce sens qu'elle ne s'applique pas à tout le temps réservé aux débats sur le discours de Son Excellence le Gouverneur général et sur l'Adresse en réponse à ce discours. Elle prévoit cependant, dans les formes usuelles, l'examen, demain et vendredi, du discours du trône. La procédure, une fois la motion adoptée, consistera à proposer et à appuyer demain l'adoption de l'adresse. Je présume que par la suite, en conformité des usages traditionnels, Votre Honneur invitera d'abord le chef de l'opposition (M. Drew) à prendre la parole, qu'il m'y invitera ensuite, puis l'honorable député de Rosetown-Biggan, l'honorable député de...

**M. Graydon:** Non, vous ne procédez pas de cette façon auparavant.

**Le très hon. M. St-Laurent:** ...l'honorable député de Peace-River (M. Low). Quand ces honorables députés auront terminé, le débat continuera, de la façon ordinaire, dans l'ordre prévu par les whips.